

# LVA hebdo

INFORMATIONS MUNICIPALES



"L'homme ne se nourrit pas de vérité,  
l'homme se nourrit de réponses."

Daniel Pennac

## Le chiffre

# 400

sapins en cours  
d'installation  
dans toute la ville

## ► 2 Une pétition pour réclamer le maintien de la trésorerie



## ► 8 Une plantation d'arbres prévue route de Roubaix

► 4-5

# La ville prend des allures de fête



Actus...

Santé

## Six jeunes intègrent nos EHPAD pour favoriser le lien social



### Saint-Amand candidate pour accueillir un site de la BnF

La Bibliothèque Nationale de France (BnF) souhaite ouvrir un centre de conservation. Afin de sélectionner le territoire qui pourra l'accueillir, un appel à candidatures a été lancé. La Porte du Hainaut y a répondu en proposant l'ancien site de l'entreprise Endel, situé à Saint-Amand-les-Eaux, dans la zone du Marillon. Ses atouts : sa proximité avec la gare SNCF et l'autoroute, la richesse et la qualité de l'offre hôtelière, commerciale et culturelle de la ville à proximité. À suivre...



Ils ont entre 20 et 27 ans, vivent à Saint-Amand-les-Eaux ou à proximité. Elle voulait se lancer dans l'élevage canin, il vient de terminer ses études d'éducateur spécialisé... Rien ne les prédestinait à collaborer. Pourtant, tous sont aujourd'hui investis de la même mission : donner de la joie de vivre à nos aînés.

Lundi 23 novembre, six jeunes ont intégré les EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) du centre hospitalier à l'occasion du lance-

ment d'un projet hors du commun.

Tout est parti d'un constat. « Le COVID-19 est toujours là, nos équipes restent très sollicitées » a souligné le directeur de l'établissement de santé, Michel Thumelle. Or, le centre hospitalier a plus que jamais besoin de personnel, notamment pour lutter contre l'isolement des seniors engendré par le confinement. Comment y remédier ? Une discussion a été amorcée avec le député de la circonscription, Fabien Roussel qui,

lui, a pointé du doigt le fait que, sur le territoire, « de nombreux jeunes ne demandent qu'à travailler. » Ne serait-il pas possible de faire concorder ces besoins ? Par son intermédiaire, des contacts ont été noués avec l'agence locale de Pôle Emploi qui est partie à la recherche de profils...

Résultat, donc : six CDD signés. Quelles seront les missions des embauchés ? Ils seront amenés à favoriser le lien social notamment entre les résidents et leurs proches, tout en veillant au bon respect des règles sanitaires qui visent à les protéger. « Vous avez une mission essentielle » a rappelé Michel Thumelle. « Soyez au chevet des résidents comme s'il s'agissait de vos propres grands-parents. »

Les jeunes, eux, se montrent déterminés à « faire preuve d'empathie auprès des personnes âgées » comme l'a souligné Noémie, 24 ans. Et à aider les soignants, débordés, comme en témoigne Camille, 27 ans. « Aujourd'hui, on veut faire le maximum pour eux. »

Novateur, ce dispositif devrait sans doute inspirer d'autres établissements voire, pourquoi pas, se déployer dans toute la France...



## Réclamez le maintien de votre trésorerie de proximité !

L'État veut fermer la trésorerie de Saint-Amand-les-Eaux au second semestre 2021. Mais les élus ne l'entendent pas de cette oreille.

Déjà, lorsque l'État a annoncé la nouvelle au cours de l'été 2019, notre maire a fait part de son indignation dans une lettre envoyée à Gérald Darmanin, alors ministre de l'Action et des Comptes Publics.

L'ensemble du conseil municipal s'est également mobilisé. En juin dernier, les élus ont adopté une motion dans laquelle ils dénoncent « un nouvel affaiblissement des services publics de proximité. »

Alors que l'échéance approche, la municipalité invite les Amandinois à se manifester pour peser de tout leur poids pour faire reculer cette volonté de l'État. Pour attirer l'attention sur ce combat, une bache a été accrochée non loin de l'administration concernée.

Vous souhaitez participer à la mobilisation en faveur du maintien de la trésorerie ? Il vous suffit de remplir la pétition ci-jointe et de la déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou de l'envoyer à :

65 Grand'Place - CS 30209  
59734 Saint-Amand-les-Eaux

Il est également possible de remplir la pétition en ligne. Rendez-vous sur [www.saint-amand-les-eaux.fr](http://www.saint-amand-les-eaux.fr).

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Mail\* : .....

Tél.\* ..... / ..... / ..... / .....

Signature

A découper et envoyer en Mairie ou par mail



COVID-19

# Prévenir les addictions

Interview du psychiatre Charles Lescut, responsable de l'intersecteur d'alcoologie et d'addictologie du Hainaut.



## A-t-on constaté une hausse de l'anxiété voire des addictions lors du confinement ?

« Les répercussions du confinement sont variables. D'une part, il a pu donner lieu à une majoration des problématiques addictives parmi certains de nos patients habituels.

D'autre part, selon l'OFDT (Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies), le volume d'alcool consommé est resté relativement constant au printemps. Il y a même eu une diminution en raison de la fermeture des bars et des restaurants, ainsi qu'une baisse du binge-drinking chez les jeunes.

Sur le plan de l'anxiété, il reste difficile de se prononcer, il faut un peu de temps avant que les personnes ne fassent la démarche de soins... Globalement, nous manquons encore de recul pour faire le point sur la situation. »

## À partir de quel moment passe-t-on de consommateur régulier à accro ?

« Selon la pyramide de Skinner, on parle :

- ▶ de non-usage ;
- ▶ d'usage simple quand vous êtes dans les clous des recommandations de la Santé Publique Française : pas plus de deux verres par jour et pas tous les jours, sachant qu'un verre équivaut à 10 g d'alcool (soit 25 cl d'une bière à 5°, 10 cl de vin ou 2,5 à 3 cl d'un alcool fort) ;
- ▶ d'usage à risque ;
- ▶ d'usage nocif. À ce stade, il y a des répercussions négatives dans la vie du consommateur dues à la consommation d'alcool. Ce peut être un comportement bagarreur, un retrait de permis...

▶ de dépendance. Elle existe sur le plan physique notamment dès lors que vous êtes obligé de boire pour ne pas avoir de signes de sevrage : tremblements, sueur, nausées, vertige...

Pour le tabac, à partir du moment où on fume quotidiennement, on est dans une problématique addictive à la nicotine. Pour établir le degré de dépendance, on peut notamment réaliser le test de Fagerström (disponible sur Internet)...

## Comment prévenir ou prendre en charge une addiction ?

« Durant le confinement, pour éviter de tomber dans les addictions, il faut essayer d'avoir un bon rythme de vie, de garder ses repères et de structurer sa journée avec le petit-déjeuner, le déjeuner, le dîner mais également les pauses qu'on a l'habitude de prendre d'ordinaire. Il faut trouver des occupations car l'ennui peut être à l'origine d'une recrudescence d'envies ou de difficultés.

Il faut aussi éviter de faire des apéros-visios tous les jours, le mieux est de les réserver pour le week-end et les moments festifs.

Si vous vous rendez compte que votre consommation a des répercussions négatives sur votre vie, vous pouvez prendre contact avec des professionnels. L'addictologie, c'est du sur-mesure, c'est adaptatif. Le trépied, c'est : patient, produit, environnement. Nous prenons en charge la globalité. »

- ▶ De nombreuses structures sont à votre écoute. Parmi elles, le centre d'alcoologie et d'addictologie de jour de Valenciennes : 03 27 28 19 30

## Un confinement « allégé » à partir de ce samedi

L'épidémie ralentit : moins de 20 000 nouveaux cas positifs sont enregistrés chaque jour en moyenne alors qu'au tout début du mois de novembre, on comptait entre 30 000 et 60 000 contaminés supplémentaires par jour. Au regard de cette évolution, le Président de la République a pris la décision d'alléger le confinement. De nouvelles mesures ont ainsi été annoncées lors de l'allocution de mardi dernier : elles s'appliqueront à partir de ce samedi 28 novembre.

▶ Les déplacements resteront réduits au strict minimum. Vous devrez toujours vous munir d'une attestation pour justifier chacune de vos sorties.

▶ Finis les joggings à moins d'un kilomètre de votre domicile et dans la limite d'une heure par jour ! À partir de ce samedi, les activités physiques et les promenades pourront être réalisées dans un rayon de vingt kilomètres autour de votre domicile et pour une durée maximum de trois heures.

▶ Les activités extra-scolaires en plein air seront de nouveau autorisées.

▶ Les offices religieux seront de nouveau permis dans la limite de trente personnes.

▶ Les commerces et les services à domicile pourront reprendre leurs activités jusqu'à 21h, moyennant la mise en place d'un protocole sanitaire strict. Sont concernés : les librairies, les disquaires ou encore les bibliothèques.

▶ Il faudra attendre au moins jusqu'au 15 décembre pour que les activités périscolaires en salle puissent reprendre et pour que les salles de cinémas, les théâtres et les musées puissent rouvrir.

▶ Les restaurants, les bars et les salles de sports resteront fermés au moins jusqu'au 20 janvier.

## Les droits des enfants menacés par la crise sanitaire

Chaque 20 novembre, nous célébrons la Journée internationale des droits de l'enfant.

À cette occasion, nous nous réjouissons des avancées réalisées en la matière, dans les domaines de la protection, de l'éducation ou encore de la santé. Engagée dans ce combat, la Ville de Saint-Amand-les-Eaux organise d'ordinaire des actions de sensibilisation à destination du grand public.

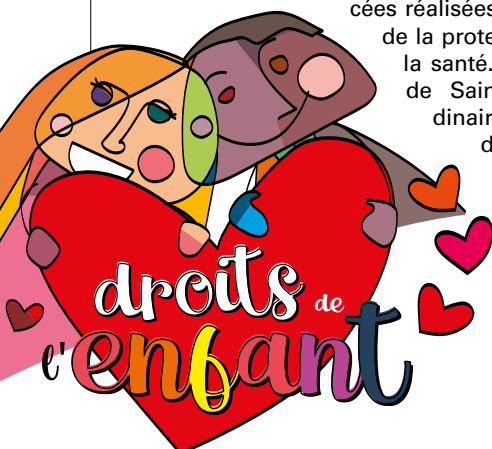
Cette année, bien qu'aucun événement ne puisse être organisé, impossible de faire l'impasse sur le sujet. D'autant que la pandémie de COVID-19 risque de mettre à mal les progrès durement acquis ces trente der-

nières années, comme le démontrent les chiffres de l'UNICEF. Ainsi, en 2020, 1,6 milliard d'enfants ont été concernés par la fermeture imposée des établissements scolaires. Près de 30% d'entre eux ont été privés de continuité éducative. Pire : 24 millions pourraient ne plus jamais reprendre le chemin de l'école.

Alors qu'à l'heure actuelle, un enfant sur six vit déjà dans l'extrême pauvreté, plusieurs millions de jeunes supplémentaires n'auront prochainement plus accès à la santé et à l'alimentation.

Face à ce constat, nous ne pouvons rester aveugles et sourds. À notre échelle, agissons en nous informant et en échangeant avec nos enfants pour qu'ils aient conscience, dès leur plus jeune âge, de l'importance de défendre leurs droits.

- ▶ L'UNICEF a mis en ligne un site internet à destination des enfants. Des informations, des idées pour s'engager et des jeux adaptés en fonction de leur âge y sont proposés. Rendez-vous sur <http://my.unicef.fr>







Noël

# La ville prend des allures de fête

**Le décompte est lancé : plus que quatre semaines avant Noël ! Cette année, les festivités de fin d'année devront se réinventer. La pandémie qui sévit empêche notamment le maintien des événements traditionnels, tels que le marché de Noël ou encore la Corrid'Amandinoise. La Ville a donc décidé de renforcer la décoration.**

## « Mon beau sapin, roi des forêts »

Le grand sapin est de retour depuis mardi dernier. Il trône fièrement sur la Grand'place et brillera prochainement de mille feux grâce aux guirlandes lumineuses qui l'enlacent.

► La levée du grand sapin a suscité l'intérêt de M6, à l'occasion d'un tournage pour l'émission « 66 minutes ». Le reportage devrait être diffusé dimanche 6 décembre.

## Un sapin pour chaque commerçant

Une horde de petits conifères va prochainement faire son apparition dans les quartiers. D'un vert tendre, ils donneront des airs de forêt à notre ville. Certains seront floqués en blanc pour rappeler la neige. En prime, un sapin sera installé devant chaque commerce.

## Des installations lumineuses dans tous les quartiers

Bien d'autres décors viendront prochainement habiller la ville, parmi lesquels des inédits, en préparation au Centre Technique Municipal. Un grand panneau de trois mètres de haut sera notamment installé sur la Grand'place. Qu'y verra-t-on ? Un indice : la Ville compte bien



vous offrir la lune...

Un dôme coloré tiendra lieu de chapeau festif à la placette située devant l'Office de Tourisme.

Le centre-ville ne sera pas le seul à se mettre sur son 31 : tous les quartiers sont concernés. Vous verrez (entre autres) un écureuil et des sucres d'orge cité Denis-Cordonnier, des manchots sur la place de la Croisette, un Père Noël géant à la résidence de l'Elnon, des rennes et un traîneau au Mont-des-Bruyères...

## Trois, deux, un... Allumez les lumières !

Au total, 54 lieux différents seront mis en lumière. Rendez-vous vendredi 4 décembre pour

les admirer à la nuit tombée. Sachez que la Tour abbatiale servira aussi de toile de fond à la projection de visuels. Vous pourrez voir une chute de flocons de neige... en attendant les vrais ! ◀

## En quelques chiffres...

**13** mètres : hauteur du grand sapin

**400** petits sapins installés dans toute la ville

**54** lieux différents (rues, ronds-points...) illuminés à partir du 4 décembre

**3 038** colis de Noël seront distribués aux Amandinois de plus de 65 ans ou détenteurs de la CMI (Carte Mobilité Inclusion) à partir du 7 décembre





## Solidarité

# Au pied du sapin de nos aînés : un colis rempli de produits locaux et un chèque à utiliser dans les commerces de proximité !

Le Père Noël a décidé de gâter nos aînés. Il a missionné l'ESAT des Ateliers Réunis pour confectionner des colis, remplis de produits locaux savoureux (notre photo). La distribution sera effectuée en porte-à-porte par des élus et des agents de la Ville, à partir du lundi 7 décembre et dans le respect le plus strict des gestes barrières.

Comme annoncé au mois d'octobre, les seniors recevront en complément un bon d'une valeur de vingt

euros à utiliser dans les boucheries, les boulangeries, les épiceries et les restaurants de Saint-Amand-les-Eaux. Ce chèque réglera les plus de 65 ans, privés du traditionnel banquet des aînés en raison de la crise sanitaire. ◀

▶ Le planning complet de la distribution sera diffusé dans votre prochain LVAhebdo

## Un mois de décembre tout en musique

Noël, c'est aussi un répertoire musical que petits et grands chantent en chœur.

À Saint-Amand-les-Eaux, l'esprit de fête sera à son comble durant tout le mois de décembre puisque les carillonneurs de la ville monteront deux fois par semaine en haut de la Tour abbatiale pour jouer quelques titres phares. Peut-être croiseront-ils, en chemin, le Père Noël et ses lutins ?

Tendez l'oreille, à 12h :

- ▶ Mardi 1<sup>er</sup> décembre ;
- ▶ Vendredi 4 décembre ;
- ▶ Mardi 8 décembre ;
- ▶ Vendredi 11 décembre ;
- ▶ Mardi 15 décembre ;
- ▶ Vendredi 18 décembre ;
- ▶ Mardi 22 décembre ;
- ▶ Vendredi 25 décembre.

▶ Pour que tous les Amandinois puissent en profiter, les concerts seront retransmis en direct sur Facebook. Soyez connectés !

## À savoir

Pour que vous soyez totalement transporté au pays du Père Noël durant ce mois de décembre, les hauts-parleurs situés dans le centre-ville (rue Thiers, rue d'Orchies et Grand'place) diffuseront eux aussi de la musique de Noël.

## Commerces

Avec



# la hotte du Père Noël se garnit de cadeaux dénichés à proximité

Comment le Père Noël parvient-il à s'immiscer dans tous les foyers dans la seule nuit du 24 au 25 décembre ? Nous vous dévoilons, en exclusivité, son secret : pour alléger son traîneau et optimiser ses trajets, il dénêche ses cadeaux au plus près des cheminées. Bref, il privilégie les commerces de proximité !

La sortie d'AmandiShop' va, sans nul doute, lui faciliter la tâche. Le site internet, disponible depuis cette semaine, sert de vitrine numérique aux commerçants de la cité

thermale. Grâce à cette plate-forme, ces derniers peuvent, non seulement se faire connaître, mais également référencer leurs produits et faire part de leurs actualités. L'utilisateur, quant à lui, y puisera des idées pour ses cadeaux de Noël ainsi que pour ses repas de fête. Pour que votre recherche soit facilitée, vous pourrez prochainement télécharger l'application sur votre smartphone.

Retrouvez toutes les actualités de vos enseignes sur [www.amandishop.fr](http://www.amandishop.fr). ◀

Conformément au nouveau règlement intérieur du conseil municipal, une tribune est réservée aux groupes politiques après chaque Conseil Communautaire. Ces textes sont publiés sans retouche et les propos ci-dessous n'engagent que leurs auteurs.

## Les petits arrangements entre amis...

N'en déplaise à des élus de la CAPH opportunément soudés lorsqu'il s'agit de défendre leurs petites prébendes, nous persistons à contester la mise en place de la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en 2021, dont tous les ménages seront redevables, quel que soit leur niveau de revenu ou de patrimoine.

Et par-delà l'indemnité que percevra Aymeric Robin, que nous jugeons excessive, nous observons que la CAPH versera des indemnités à 15 vice-présidents, 35 membres du bureau (ou devrait-on dire du Politburo ?) et 15 présidents de commissions !

Voilà de quoi faire pâlir la bureaucratie soviétique.

A cela, n'oublions pas d'ajouter les diverses indemnités versées pour des fonctions exercées dans des syndicats intercommunaux, et aussi perçues par des élus de la CAPH. A titre d'exemple, et ce n'en est qu'un parmi de nombreux autres, le SIAVED, qui gère la collecte et le traitement des déchets, et qui serait bénéficiaire de la TEOM si elle s'appliquait en 2021 : ce syndicat mixte aurait besoin d'un président et de 9 vice-présidents (évidemment indemnisés) pour fonctionner !

Il est vraiment temps de mettre bon ordre dans toutes ces dépenses de fonctionnement, sans compter celles pointées par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) : celle-ci observe que

« le temps de travail des agents communautaires est inférieur à la durée annuelle réglementaire », ce qui « représente l'équivalent de 4,9 agents à temps plein ». En outre, la CRC relève qu'« une trentaine d'agents » perçoivent une bonification indiciaire attribuée « pour des fonctions d'encadrement alors qu'ils n'en exercent pas ».

Est-il sérieux d'avoir une telle armée mexicaine d'élus si la CAPH est aussi mal pilotée ? Est-il bien raisonnable de demander de nouveaux efforts à la population, quand les élus n'en font pas eux-mêmes ?

**AGIR POUR SAINT-AMAND**

Eric CASTELAIN

## « Solidarité bien ordonnée commence par répondre aux besoins urgents des habitants »

Alors que la crise sanitaire impose l'urgence économique et sociale tous azimuts en faveur des acteurs économiques et sociaux mais aussi des habitants du territoire, le Président de la CAPH et sa Majorité dont la Municipalité Amandinoise est partie prenante, décrètent qu'il est urgent d'attendre !! Pourtant les dirigeants de la CAPH n'ont pas attendu pour imposer une taxe sur les ordures ménagères de l'ordre de 300€/an pour tous les foyers sans exception ! Taxe fermement contestée via l'action citoyenne initiée par « l'Alliance Amandinoise » et par un recours au Tribunal Administratif exercé par Eric RENAUD Conseiller Communautaire. C'est pourquoi notre groupe et son représentant à la CAPH exigent qu'elle mette rapidement en place un plan d'aide digne de ce nom ! Notamment pour

accompagner l'économie locale et plus particulièrement le commerce et l'artisanat ainsi que les associations locales qu'elles soient sociales, caritatives, culturelles ou sportives. Trop de temps a déjà été perdu ! D'autant que les moyens existent pour créer un fonds d'aides ; à l'instar des quelques 6 millions d'euros que la CAPH a désaffecté de son budget faute de pouvoir les dépenser avant la fin de l'année. De même la Municipalité de notre ville est à la traîne s'agissant du soutien à apporter et des mesures à mettre en oeuvre pour répondre aux difficultés rencontrées par les TPE et PME Amandinoises, les associations locales et les habitants en général, particulièrement les plus fragiles. Ce n'est pas de communication, ni d'esbroufe (comme le pseudo « Office du Commerce » créé à la va-vite

et sans concertation) dont ont besoin notre ville et sa population. Mais au contraire d'une action réfléchie, concertée et surtout coordonnée. Et qui doit bénéficier des moyens humains, techniques et financiers à la hauteur des enjeux que pose la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons tous actuellement. Encore faudrait-il pour cela que notre ville ne soit pas pilotée à vue, sans véritable chef d'équipage pour fixer le cap et tenir le manche !

**L'ALLIANCE AMANDINOISE**

Eric RENAUD, Claudine DEROEUX,  
Antoine DELTOUR, Nathalie BIGEX-GRIMAUX,  
Hassane MEFTOUH

## Solidarité avec les petits commerçants

Chers Amandinois,

En cette période de crise sanitaire et économique, il est important de faire preuve de solidarité lorsque nous le pouvons. En effet, alors que le Président de la République avait annoncé en juillet que nous serions prêts en cas de deuxième vague, nous voilà une nouvelle fois confinés. Cette période est très difficile pour tous car ce confinement affecte nos libertés, notre vie sociale ou encore notre moral quelque soit notre âge.

A un mois de Noël, je tenais à affirmer notre total soutien à nos commerçants Amandinois qui subissent de plein fouet cette crise. Les commerces appelés « non-essentiels » par nos dirigeants,

sont pour certains, en grande difficulté financière. Après avoir subi une explosion de la CFE par la CAPH il y a peu, les longs travaux du centre-ville, ou encore le report des charges lors du premier confinement, bon nombre de nos commerçants nous ont confiés être en difficulté financière et vivre dans l'incertitude. De plus, on se demande toujours pourquoi il fallait fermer les petits commerces ou encore nos églises alors que les grands centres commerciaux restent ouverts. C'est pour cela que nous avons demandé à la municipalité le 31/10/20 de créer une commission afin d'aider nos commerçants; mais aucune suite favorable n'a été donnée à ma première demande au conseil municipal du mois de juin, les aides de la CAPH ne suffisent pas.

Nous avons toujours eu à cœur de défendre nos

commerces mais plus globalement la vitalité de notre ville et son économie locale. Nos commerces participent du dynamisme et de l'attractivité de notre ville : quel curiste viendrait dans une ville sans boutique, sans terrasse, sans stationnement, sans beau jardin public, sans âme ?

Dans l'attente de retrouver nos vies d'avant dès que la situation le permettra, vos élus Rassemblement National restent à votre disposition pour répondre à vos questions, mail: guillaume.florquin@gmail.com / Fb: « Rassemblement National St Amand »

**DÉFENDRE LES AMANDINOIS -  
RASSEMBLEMENT NATIONAL**

Guillaume FLORQUIN et Bérengère MAURISSE

## Commerces, logement, 5G, culture et sports au menu du dernier conseil communautaire

Le dernier conseil communautaire a été l'occasion d'aborder de nombreux sujets, pour lesquels nous avons veillé à ce que les intérêts amandinois soient bien pris en compte.

Pour les commerces, dans la continuité de notre action à Saint-Amand pour leur réouverture, nous avons ainsi voté pour la poursuite des aides pour les soutenir, comme cela avait été le cas lors du premier confinement.

Pour le logement, nous avons voté pour le maintien des aides à la réhabilitation du parc social du territoire dans le cadre de la lutte contre le logement indigne.

Nous avons également pris une motion demandant un moratoire sur le développement des installations 5G, au moins jusqu'à la publication en

2021 du rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et que les questions sanitaires soient levées sur ce sujet.

Ce dernier conseil communautaire a été, par ailleurs, l'occasion d'aborder la candidature de notre ville pour que s'implante un centre de conservation de pointe de la Bibliothèque nationale de France. Cet équipement pourrait donner à notre commune une attractivité culturelle toujours plus grande et générer la création d'au moins une centaine d'emplois. Si pour le moment ce n'est qu'une candidature, notre cité thermale a de beaux atouts à faire valoir et nous ferons en sorte que dossier soit poussé au maximum par l'agglomération.

Enfin, il a aussi été question de sport et de l'accompagnement des clubs de haut niveau par l'agglomération. Ici encore, nous avons tenu à défendre leur accompagnement et le maintien des aides.

Dans cette période de crise, il est important que toutes les collectivités soient en soutien des acteurs économiques, culturels et sportifs très fortement impactés. C'est ce que nous essayons de faire au mieux dans notre cité thermale et c'est la position que nous continuerons de tenir à la Porte du Hainaut.

**ENSEMBLE SAINT-AMAND AU COEUR**

Jean-Marc Mondino, Alain Bocquet, Fabien Roussel, Cécile Grasso-Nowak, Noura Atmani, Pascale Teite, Hélène Da Silva, Didier Legrain



## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés<sup>2</sup>, déplacements pour un concours ou un examen.

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.

Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.

Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

<sup>2</sup> A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

<sup>3</sup> Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.



## En bref...

**Culture****Bonne Sainte-Cécile aux musiciens !**

Le contexte sanitaire n'a pas permis de tenir la soirée de célébration de la Sainte-Cécile pour nos musiciens et nos choristes. Nous leur souhaitons une bonne fête de Sainte-Cécile.

**Maisons fleuries****Les prix en cours de distribution**

Les lauréats du concours des maisons fleuries devraient recevoir, ces prochains jours, leurs prix à domicile. Des élus effectuent la distribution en porte-à-porte dans le respect des gestes barrières.

**Environnement****De nouveaux arbres bientôt plantés route de Roubaix**

Des charmes fastigiés vont très prochainement prendre racine route de Roubaix. Ces feuillus majestueux (que l'on retrouve déjà avenue du Clos) ont vocation à remplacer les cerisiers qui, jusqu'alors, posaient problème, comme nous l'explique le service des Espaces Verts de la Ville. « Leurs racines à fleur de terre ont tendance à déformer le macadam à proximité. » Or, une piste cyclable jouxte ces arbres : elle risquait fort de se recouvrir de bosses (voir photos ci-dessus).



Plantés il y a une trentaine d'années, les cerisiers arrivaient également « à terme. Ils risquaient de se dégrader et de devenir dangereux. » Ils gênaient déjà le passage des camions, puisque leurs branches avaient tendance à se déployer du côté de la route...

Les charmes fastigiés présentent l'avantage de contracter peu de maladies. Contrairement aux cerisiers, ils poussent davantage en hauteur qu'en largeur et acceptent bien la taille.

**Pourquoi il est essentiel de trier ses déchets**

Que deviennent les déchets une fois triés ? Pour que leur valorisation soit optimale, il est essentiel de les orienter vers la bonne filière. Or, c'est l'utilisateur qui se situe en début de chaîne. Il a donc un grand rôle à jouer ! Sachez que :

► Environ 88% des tonnages d'emballages qui passent par les centres de tri du territoire font l'objet d'une valorisation matière. Comprenez : les matériaux qui les composent sont récupérés et réutilisés. Ils connaissent donc une seconde vie !

► Les déchets verts servent à la production de composts pour les professionnels et les particuliers.

► Les déchets ménagers prennent la direction d'un centre de valorisation énergétique : leur combustion permet de récupérer de l'énergie, utilisée par la suite pour fournir de l'électricité et du chauffage. En fonction de leur nature, les résidus sont, soit réutilisés sur les chantiers ou dans les mines de sel, soit enfouis.

► Plus d'infos sur [www.siaved.fr](http://www.siaved.fr)

**► COUPS DE COEUR « CONFITHÈQUE »**

Pendant le confinement, votre Médiathèque des Encres vous propose quotidiennement sur la page facebook de la Ville, un coup de cœur (livres, dvd, cd, revue...) que vous pouvez emprunter (au drive) ou parfois lire en ligne ....

► Retrouvez toutes les infos pratiques sur <https://bit.ly/2lWu4g9>

**► SANTÉ BIEN-ÊTRE**

La santé surTOUT! Pensez à consommer ces cinq aliments tout au long de

l'hiver pour être au top au Printemps : la noisette (6/7 par jour) aura des effets sur la diminution du taux de « mauvais » cholestérol tout comme le marron, appelé aussi châtaigne. De l'ananas pour ses propriétés anti-inflammatoires, des bananes qui présentent de nombreux avantages pour la santé et des dattes, fraîches ou séchées, car elles constituent une bonne source de fibres alimentaires, avec un pouvoir antioxydant très élevé. Alors, on s'y met dès aujourd'hui.

**► IDÉES RÉCUP' POUR VOS DÉCOS DE NOËL**

Vous venez de refaire votre plomberie et il vous reste des tuyaux en PVC ? Ne les jetez pas à la poubelle, réalisez une couronne de Noël design. Pour vos guirlandes, s'il vous reste des tee-shirts et autres vêtements trop abîmés

pour les donner, découpez de petits triangles de tissu dedans, pour fabriquer une guirlande unique. Et si vous préférez les décorations en papier, adonnez-vous à l'art du pliage avec vos divers papiers d'emballages.

**► COLLECTE DÉCHETS**

- **MER. 9 DÉC.** (déchets ménagers)
- **MER. 16 DÉC.** (avec sacs jaunes et bac à verre)

**► DÉCHÈTERIE**

Du lun. au sam. de 9h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h, le dimanche de 9h à 12h. Fermeture le jeudi et jours fériés.

**► NUMÉROS UTILES**

- Médecin de garde 03 20 33 20 33
- Smir 0800 81 13 92
- Mairie 03 27 22 48 00
- CCAS 03 27 09 08 40

**Restez en contact :**

Recevez gratuitement notre LVAnews



Journal municipal réalisé par le Service Communication, 69 Grand'Place, 59230 Saint-Amand-les-Eaux, 03 27 22 49 70, [lavieamandinoise@saint-amand-les-eaux.fr](mailto:lavieamandinoise@saint-amand-les-eaux.fr)

Impression : Imprimerie Gantier

**Naissances 10 NOV.** CRAPET Honorine.

**13 NOV.** DALI-YOUCEF Chemseddine.

**14 NOV.** VINCENT Victoria. **15 NOV.** DELCOURT Lou. **16 NOV.** SAUTIÈRE Baptiste. WATTIER Faustine. WATTIER Capucine.

**Décès** ARAGON ALADREN Miguel (89 ans).

GRANDJEAN DEMARCQ Sergine (85 ans). LARTIGUE DESPLANQUE Nelly (97 ans). DUBOIS Gilles (73 ans). KLIMCZAK Guillaume (49 ans). TURLLOT Jean-Luc (68 ans). CARTIGNIES Michel (73 ans). DRUMEZ Michèle (62 ans). SENOCQ Maxime (31 ans).

**Menu LUN. 30 NOV.** Macédoine mayonnaise, croc fromage et soja, purée gourmande, yaourt, orange.

**MAR. 1<sup>er</sup> DÉC.** Haricots verts vinaigrette, boulettes de bœuf tomates, macaronis, Chanteneige, banane. **Repas BIO**

**MER. 2 DÉC.** Salade jurassienne, cordon bleu, ratatouille, semoule, chèvre bûchette, ananas au sirop.

**JEU. 3 DÉC.** Potage aux endives, aiguillettes de poulet rôti, choux de Bruxelles à l'ail, pommes vapeur, yaourt aromatisé, kaki.

**VEN. 4 DÉC.** Céleri rémoulade, nuggets de poisson, tomate cuite, riz créole, Saint-Paulin, gaufre au sucre.